



DECISION N°005 /D/FEICOM/DG DU 10 JAN 2021

Pour les travaux de construction de trente (30) logements
(16 T3 et 14 T4) dans la Commune de DJOUM

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DES CITES MUNICIPALES

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

VU le décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

VU le décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE Directeur Général du FEICOM ;

VU le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU l'avis d'appel d'offres N°002/AONO/FFICOM/CIPM-PCCM/2019 du 18 octobre 2019 pour les travaux de construction de trente (30) logements (16 T3 et 14T4) dans la Commune de DJOUM.

D E C I D E:

Article 1er : Le groupement AFIDI BUSINESS SERVICE & BEFIDI ET FILS, BP : 16599 Yaoundé-Cameroun, TEL : (237) 677 47 88 33 est déclaré adjudicataire du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/FEICOM/CIPM-PCCM/2019 du 18 octobre 2019 pour les travaux de construction de trente (30) logements (16 T3 et 14 T4) dans la Commune de DJOUM, pour un montant de quatre cent trente sept millions cinq cent neuf mille quatre cent soixante (437 509 460) francs CFA TTC et un délai de livraison de neuf (09) mois, à compter de la date de notification de commencer les travaux.

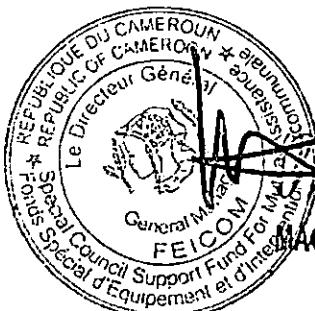
Article 2 : Le Responsable dudit groupement est invité à se présenter à la Direction des Projets et Programmes de Partenariat (Services de l'Assistance Administrative et des Marchés) du FEICOM pour l'établissement du marché y afférent.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 10 JAN 2021

AMPLIATIONS :

- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM-PCCM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO.



Philippe Camille Akoa
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE